

La statue de Notre-Dame de l'Hermitage

étude historique et iconographique

par l'abbé G. CAMIN

Membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand

Louis Bellet, imprimeur-éditeur

4, rue Carnot, 4

1912

NIHIL OBSTAT

Die 7^a novembris 1912

J. MARTIN

Censor

IMPRIMATUR

Claramonte, die 10^a novembris 1912

J. BRUNEAU

Vic.-gén.

PERMIS D'IMPRIMER

Lyon, le 18 novembre 1912

Et. VINDRY

Prov. cap.

La statue de Notre-Dame de l'Hermitage

I

Tout catholique instruit de sa religion sait qu'il peut prier la Sainte Vierge en quelque lieu qu'il se trouve. Notre Seigneur, en effet, en nous donnant sa Mère pour mère, a dû l'investir des pouvoirs nécessaires à l'exercice de cette fonction. Or Marie ne serait pas à même de remplir sa tâche si elle n'était pas assez puissante pour entendre les gémissements et les appels de ses enfants de quelque point qu'ils montent de cette vallée de larmes.

Mais si le bon catholique aime à prier Marie chaque jour, dans son église ou à son foyer, il se plaît tout particulièrement à l'invoquer dans les lieux ou les sanctuaires qu'elle s'est choisis pour y distribuer plus abondamment ses largesses maternelles.

Ces sanctuaires privilégiés sont nombreux dans notre pays, si nombreux qu'aux yeux du monde entier, la France est le « Royaume de Marie ».

On pourrait ajouter que l'Auvergne est le cœur de ce royaume.

Quelle province, en effet, peut s'enorgueillir d'autant et de si anciens pèlerinages en l'honneur de la Sainte Vierge ? Sans doute nous n'avons ni la Salette, ni Lourdes, ni Pontmain, où la Mère de Dieu, au siècle dernier, daigna venir en personne remplir une mission spéciale de la part de son Fils ; mais combien ne possédons-nous pas d'églises et de chapelles où, depuis des siècles, les foules affluent sans cesse, surtout à certains jours, avec une piété des plus édifiantes ? Qui ne connaît N.-D. du Port, N.-D. d'Orcival, N.-D. de Vassivière, etc., au diocèse de Clermont, et N.-D. de l'Hermitage, aujourd'hui au diocèse de Lyon, sur les confins de l'Auvergne et du Forez ?

On peut se demander pourquoi la Sainte Vierge a jeté son dévolu sur ces lieux plutôt que sur d'autres non moins favorisés au point de vue du pittoresque ou du climat. C'est le secret de Marie. Mais il est permis de supposer que les grâces éclatantes et les guérisons merveilleuses qui leur valurent une notoriété exceptionnelle, étaient dues principalement, et dans la plupart des cas, à la vive piété de leurs habitants. N'est-il pas naturel que la Sainte Vierge, du moment qu'il lui plaît de se choisir ici-bas un pied-à-terre, l'élise de préférence en pays ami ?

Quoi qu'il en soit, la Sainte Vierge établit, pour ainsi dire, sa résidence dans ces lieux privilégiés, sous les apparences d'une statue, quelquefois de pierre, le plus souvent de bois, qui reproduisait grossièrement ses traits.

Le peuple, quoique peu cultivé, ne s'y trompait pas. Cette image n'était pas, à ses yeux, le portrait de Celle que la piété des siècles a toujours regardée comme le chef-d'œuvre de Dieu. Il la jugeait aussi imparfaite qu'elle l'était en réalité ; mais il la regardait comme la déléguée de la Sainte Vierge, qualifiée pour recevoir les hommages de la terre ; comme une intermédiaire entre la Mère du Ciel et ses enfants ; comme la fondée de pouvoir de Marie ici bas, pour la répartition des secours divers qu'il sollicitait de sa bonté. D'où sa foi si vive, sa confiance si absolue dans l'efficacité des prières dont il la faisait la dépositaire, pour mieux dire la messagère.

Ces siècles de foi sont, hélas ! bien loin de nous. Et pointant, les vieilles statues de Notre-Dame échappées au temps - et aux hommes plus méchants que le temps - continuent à recevoir les hommages des populations qui ont eu le bonheur de les conserver au milieu d'elles.

Les fils n'ont plus la foi de leurs pères, mais ils gardent encore des airs de famille qui empêchent la prescription, et, à certaines heures, ils semblent subir comme une pression du passé. On dirait qu'ils font corps avec le patrimoine religieux que leur ont légué leurs pères tant ils éprouvent de résistance dans leur lutte inconsciente contre les traditions familiales. Et bon gré mal gré, ils se laissent conduire aux pieds de l'antique image devant laquelle prièrent les aïeux dont le sang coule dans leurs veines. On ne peut expliquer autrement la fidélité que gardent à nos pèlerinages annuels telles familles qui, dans leur vie publique, sacrifient si tristement à Baal et, au jour de la fête de la « Bonne

Vierge », s'acheminant en croyants, vers la statue miraculeuse où les attirent, à leur insu, un charme incompréhensible, une voix très douce qui s'appelle de son vrai nom : l'âme des ancêtres.

Cette âme, nos pèlerins la retrouvent, sans toujours la reconnaître, non seulement aux pieds de la statue qu'ils viennent honorer à leur tour, mais même dans les vieux murs qui l'abritent - ou qui, hélas ! l'abritèrent autrefois, car en plus d'un sanctuaire, l'antique image est absente. - C'est que les générations disparues ont répandu là tant de prières et de larmes que les pierres en sont imprégnées, que l'atmosphère en est saturée. L'image de Marie fut si longtemps chez elle ici que, quoi qu'elle soit absente, on continue à l'y voir ; que, suivant un mot célèbre, bien qu'elle se soit tue depuis plus d'un siècle, on l'écoute encore...

Cette impression, on l'éprouve vivement lorsqu'on vient prier Notre-Dame de l'Hermitage. Car l'Hermitage, comme Vassivière, comme Le Puy, a perdu le trésor où tant de générations puisèrent, aux siècles passés, à pleines mains, les grâces nécessaires au salut.

La place de la sainte image est vide, et le pèlerin la cherche en vain sur le trône où si longtemps elle sourit aux visiteurs...

*

* *

La place est vide, avons-nous dit. Elle ne l'est pourtant qu'à demi, car une autre statue s'y voit qui sollicite, comme l'ancienne, la confiance et les prières des fidèles ; qui, comme elle, dit à tous :

« Vous qui souffrez dans votre corps ou dans votre âme, venez à moi : je suis le Refuge des pécheurs et la Santé des infirmes. » Et comme, autour d'elle, tout, depuis les rochers jusqu'aux grands sapins, crie le passé, on a l'impression que la générosité de la Mère n'a pu faiblir à travers les épreuves et les désastres qui ont frappé ces lieux bénis, et la prière monte aux lèvres en même temps que l'espérance monte au cœur.

*

* *

La statue qui s'appelle aujourd'hui « Notre-Dame de l'Hermitage » (*fig. 1*) est au-dessus de l'autel, dans la petite chapelle de la prairie.

Elle est en terre cuite et mesure 1 mètre 10 de hauteur.

La Vierge est au type de la Reine-Mère. Elle est debout. La tête est belle. Les pieds sont nus. Les vêtements sont peints en blanc avec filets dorés sur les bords. Les chairs sont peintes en couleurs naturelles. Elle est vêtue d'une robe serrée à la taille par une ceinture. Un long voile, placé sous la couronne fleurie d'étoiles, retombe sur les épaules et, par derrière, jusqu'aux pieds. Un grand manteau est ramené par-devant jusque sur le bras gauche, disposition fréquente dans les statues des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

La Vierge tient de la main droite un sceptre.

Sur son bras gauche l'Enfant Jésus est assis. De la main gauche, il invite les fidèles qui ont quelque grâce à lui demander, à s'adresser à sa Mère qu'il montre, en souriant, de la main droite. Il est vêtu d'une chemisette qui ne laisse voir que l'extrémité de ses pieds.

Cette statue est l'œuvre de P. Vermare de Lyon ; elle a un réel mérite.

Un souvenir s'attache à son origine qui doit nous la rendre particulièrement chère. Voici le fait tel que nous le tenons du fils de l'auteur.

En 1870, pendant que la France était accablée par le malheur, une personne dont le nom est resté inconnu, se présenta chez M. Vermare et lui commanda une statue dont elle voulait faire don à l'église de sa paroisse.

M. Vermare s'efforça de rendre aussi exactement que possible la pensée de sa cliente : l'Enfant Jésus engageant les Français dans l'épreuve à recourir à la Reine du Ciel dont leur patrie était le second royaume.

L'artiste y réussit heureusement, comme on en peut juger. Quant à la cliente, elle ne revint pas ; la mort, sans doute, l'avait surprise avant l'exécution de son projet.

Quelques années plus tard, les Pères du Saint-Sacrement achetèrent la statue laissée providentiellement pour compte à M. Vermare. Et c'est ainsi que cette belle œuvre inspirée par le patriotisme, devint "Notre-Dame de l'Hermitage".

C'est devant cette gracieuse statue que s'agenouillent aujourd'hui les fidèles qui font l'ascension de l'Hermitage. De nombreuses grâces ont été obtenues par les prières déposées à ses pieds, ainsi qu'en font foi les ex-voto suspendus aux murs de la chapelle. Tout porte donc à croire que si nos foules retrouvaient la ferveur des foules d'autrefois, la nouvelle statue serait bientôt aussi populaire que celle qu'elle a remplacée, car on pourrait bientôt dire avec le poète chrétien :

...Quel temps ne fut jamais si fertile en miracles ?

Déjà les pèlerins emportent son image en souvenir de leur visite. Les chapelains en font, sous diverses formes, une large diffusion. La photographie, la photogravure, la phototypie, la chromolithographie, la miniature, tous les procédés modernes, jusqu'à la carte postale, sont mis à contribution pour populariser ses traits. Il manque encore, il est vrai, la grande image à bon marché qui doit avoir sa place, soigneusement encadrée, dans chaque foyer. Elle viendra ; nous souhaitons que ce soit au plus tôt.

Ajoutons qu'une autre statue, reproduction exacte de celle de la petite chapelle, mais avec des proportions différentes (elle mesure 1 mètre 70 de haut) a été achetée, le 18 février 1874, à M. Vermare, par le Père Jean-Marie et placée dans une niche au-dessus du maître-autel de la chapelle du Monastère.

*

* *

La statue dont nous venons de parler est à l'Hermitage, on l'a vu, depuis l'installation des Pères du Saint-Sacrement. Mais depuis la disparition de la statue primitive jusqu'à cette époque, quelque autre statue n'a-t-elle pas été exposée, dans la chapelle, à la vénération des fidèles ?

Personne n'en a gardé le souvenir. Et cependant la question se pose, nous allons dire dans quelles conditions.

Le 22 août 1899, nous faisons, à Clermont, l'acquisition d'une planche en acier sur laquelle était gravée en taille-douce une statue de « Notre-Dame de l'Hermitage » qui n'était pas celle de Vermare.

Cette planche mesure 285 millim. de hauteur sur 217 de largeur et 3 d'épaisseur. Elle provient de M. Emile Thibaud, l'éminent peintre verrier dont le nom est à jamais associé à celui de Thévenot dans la résurrection de l'industrie des vitraux en France.

La composition (*fig. 2*) est de M. E. Thibaud lui-même qui fut un dessinateur habile et qui l'a signée en ces termes : *Em. Thibaud à Clermont-Fd, dir.*

Dans un cadre rustique, relevé de feuillages comme on en trouve au XV^e siècle, et mesurant 13 cent. sur 24, la Vierge est debout sur un socle carré. A première vue, elle présente plus d'une analogie avec la précédente.

Elle appartient au même type. Elle est vêtue d'une robe retenue, comme dans la première, par une ceinture. Un voile léger et court est posé sur la chevelure abondante. Un fichu, laissant le cou découvert, repose sur les épaules et retombe, au croisement, sur la poitrine. Son manteau qui recouvre l'épaule et le bras gauche, est ramené par-devant sur la hanche gauche. Les pieds sont chaussés de sandales.

Là aussi l'Enfant Jésus occupe le bras gauche de sa Mère, mais la pose n'est pas la même. La chemisette qu'il porte s'arrête au-dessous des genoux. Il tient dans sa main gauche le globe du monde surmonté d'une croix ; sa main droite est posée ouverte sur sa poitrine.

La Sainte Vierge étend le bras droit et semble inviter les fidèles à prier son Fils. Dans la statue actuelle, le geste de l'Enfant, on l'a remarqué, est tout différent : c'est lui qui adresse les fidèles à sa Mère, tandis que, dans celle

qui nous occupe, c'est la Mère qui présente son Fils. Les deux idées sont aussi théologiques l'une que l'autre : Marie dit à ceux qui la prient : « Mon Fils seul accorde la grâce. » Et le Fils répond : « Si vous voulez obtenir de moi la grâce, priez ma Mère de me la demander pour vous. » En réalité, les deux statues, loin de se contredire, se complètent à merveille.

Derrière la statue, l'artiste a dessiné comme fond des montagnes couvertes de sapins d'où émerge une église surmontée d'un clocher à flèche très élancée. Cet édifice, constatons-le en passant, n'a rien de commun avec l'Hermitage actuel.

On lit dans la partie supérieure de l'encadrement qui forme écusson : N.-D. de l'Hermitage, priez pour nous et au bas de la gravure, sous la Vierge : *Véritable statue de N.-D. de l'Hermitage, près Noirétable. (Dép^t de la Loire).*

*

* *

Nous n'examinerons pas la valeur artistique de la statue qui fait l'objet de cette gravure ; elle est contestable.

Mais quelle est sa valeur au point de vue historique, le seul qui nous intéresse ?

Avons-nous ici, dans cette représentation de la « véritable statue de N.-D. de l'Hermitage », l'ancienne statue qui était vénérée autrefois sous ce titre ?

Ou bien sommes-nous simplement en présence d'une image dont le modèle se trouvait à l'Hermitage au moment où a été gravée la composition que nous étudions ?

A la première question nous répondrons : Non.

La statue représentée par M. E. Thibaud remonterait tout au plus à la dernière partie du XVIII^e siècle. Ce ne peut donc être là la statue qui était, au Moyen Age, le centre de la dévotion à l'Hermitage.

Reste la seconde question.

On sait que M. Charbonnier-Plasse, propriétaire des bâtiments de l'Hermitage depuis 1819, les céda un moment à un bénédictin nommé Gay ; qu'en 1852, M. Lamartine, de Viverols, tenta de nouveau d'y restaurer le culte ; qu'il appela même à son aide deux religieux franciscains qui desservirent l'Hermitage quelques mois seulement, du 15 février au 1^{er} juin 1853 ; enfin que la propriété passa en 1862 à M. l'abbé Bourgade, curé de La Bourlhonne.

C'est probablement entre l'arrivée du P. Gay et le départ des franciscains qu'a été publiée la gravure de M. Thibaud. Mais par qui fut commandé ce travail ? Nous ne saurions le dire.

Quant à la statue que l'artiste a représentée, était-elle réellement à l'Hermitage à cette époque ? Si oui, elle pourrait avoir appartenu à l'Hermitage avant la Révolution, sans être nécessairement pour cela « Notre-Dame de l'Hermitage ».

Mais n'était-elle pas plutôt une statue quelconque, propriété particulière déposée à l'Hermitage pour rappeler l'ancienne statue, et qui aurait été reprise, à un moment donné, par son propriétaire ?

Nous devons ajouter que, dans nos recherches autour de l'Hermitage, nous n'avons retrouvé aucune statue correspondant, même par à peu près, à celle dont nous nous occupons.

Faut-il supposer que notre statue est sortie toute d'une pièce, comme le fond et le cadre qui l'accompagnent, du cerveau de l'artiste, sans aucune réalité objective ? Ce serait, on en conviendra, une fantaisie dont le coût serait insuffisamment justifié par les résultats qu'on pouvait en attendre ; fantaisie que démentirait d'ailleurs la probité de l'artiste et de l'historien qu'était M. Emile Thibaud.

Le problème reste donc entier : Que signifie exactement l'inscription ; « Véritable statue de N.-D. de l'Hermitage » placée, dans notre gravure, au-dessous de la statue ?

*

* *

Mais ce problème en provoque un autre plus intéressant encore pour les fervents de l'Hermitage et les amateurs de choses anciennes.

Voici comment nous formulerons cette nouvelle énigme :

1° Si l'Hermitage a possédé, comme nous le croyons, une vieille statue, à quel type appartenait-elle, c'est-à-dire quelle était sa forme, et à quelle époque remontait-elle ?

2° Quel a été son sort ? A-t-elle péri pendant la Révolution ?

Nous allons aborder ce double problème. Aurons-nous la satisfaction de trouver et de produire les solutions qu'il comporte ? Nous voudrions l'espérer ; mais nous devons déclarer d'ores et déjà que notre travail sera plutôt une contribution qu'une conclusion, car les documents dont nous disposons laissent la route qui mène à la vérité fort obscure.

II

A l'origine du culte qui devait faire de l'Hermitage un pèlerinage célèbre, la dévotion populaire avait-elle pour objet une statue de la Sainte Vierge ?

C'est très vraisemblable, car on n'imagine pas les fidèles gravissant par tous les temps la haute montagne pour y prier la Sainte Vierge s'ils pouvaient le faire dans les mêmes conditions chez eux ; tandis qu'on les voit très bien braver le froid et la fatigue s'ils doivent trouver là-haut une image sainte de Marie tenant de son divin Fils des pouvoirs illimités.

A vrai dire, on ne trouve pas trace, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, de cette statue miraculeuse ; mais, d'une part, les documents de cette époque lointaine sont très rares ; d'autre part, le titre de « Notre-Dame de l'Hermitage » décerné dès la plus haute antiquité par la voix populaire à la Vierge honorée dans ce lieu, ne saurait se comprendre qu'appliqué à une statue déterminée. Dans le langage courant, en effet, le mot « Notre-Dame », quand il est suivi d'un nom de lieu, désigne particulièrement une statue vénérée dans une église ou une chapelle consacrée à la Sainte Vierge. Notre-Dame du Port, Notre-Dame d'Orcival, Notre-Dame d'Espinasse, Notre-Dame de Fourvières, c'était et c'est encore pour le peuple la statue miraculeuse du Port, d'Orcival d'Espinasse, de Fourvières. L'église ou la chapelle où siégeait cette statue n'avait qu'une importance secondaire ; les murs et le pavé en étaient vénérables parce qu'ils avaient été les témoins d'innombrables merveilles, parce qu'ils avaient vu de multiples générations s'agenouiller et verser aux pieds de Marie leurs larmes avec leurs prières ; mais ils n'étaient après tout que des témoins, des spectateurs, et non les auteurs des prodiges déjà accomplis ; ce n'était pas pour eux qu'on venait de si loin. L'église, c'était simplement le palais dont Marie était la Reine ; c'était ce qu'est un reliquaire pour les ossements des saints, le ciboire pour les hosties consacrées.

Voilà pourquoi nous croyons à l'existence à l'Hermitage, d'une statue de la Sainte Vierge dès les premiers temps du Christianisme.

*

* *

Il est cependant probable que la statue vénérée au Moyen Age n'était pas la statue primitive : la dent du temps vient à bout des monuments même les plus sacrés, quand ils sont faits de matière fragile comme l'étaient la plupart des statues de nos pères.

Nous ne possédons toutefois aucun document du Moyen Age qui nous renseigne sur sa forme, non plus que sur son histoire.

Nous savons seulement qu'au moins au commencement du XVIII^e siècle, cette statue se trouvait dans la grande église.

En effet l'abbé Randanne rapporte dans son *Etude historique sur l'ancienne Mission diocésaine de Clermont* (p. 142) que, le 10 juin 1715, M. Antignat, supérieur de l'Hermitage, prit possession de la prébende Faucon. Un document

encore inédit que nous avons découvert aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (Registres des Insinuations ecclésiastiques, t. 85, f° 143), nous apprend que M. Antignat prit une seconde fois possession de cette prébende le 20 du même mois et que, au cours de la cérémonie traditionnelle qui se déroulait dans « l'église », il fit « prière à Dieu devant la vénérable image du Crucifix, devant le grand autel et celui de *Notre-Dame de l'Hermitage*. »

Il y avait donc dans l'église, - la grande église, - un autel consacré non pas simplement à la Sainte Vierge, mais à « Notre-Dame de l'Hermitage ». Pour ceux qui savent que pratiquement aucun autel n'est consacré à la Sainte Vierge sous un vocable spécial sans qu'une statue correspondant à ce vocable se trouve au-dessus de cet autel, il est évident que la statue de Notre-Dame de l'Hermitage dominait l'autel dont il s'agit dans le procès-verbal de la prise de possession de M. Antignat.

*

* *

Toutefois il faut arriver au milieu du XVIII^e siècle pour avoir, non une description, mais une représentation de Notre-Dame de l'Hermitage.

A cette époque, en effet, le supérieur des Missionnaires de l'Hermitage, M. Déat, prêtre rempli de zèle et de piété et en même temps très cultivé, publia un livre de prières intitulé : *Nouveau Missionnaire du Clergé qui apprend les principaux devoirs du chrétien pour vivre selon Dieu*. M. l'abbé Randanne dit (p. 243) que ce livre fut imprimé pour la première fois, en 1760, chez Boutaudon à Clermont-Ferrand. Une nouvelle édition parut en 1770, à Lyon, chez Viret ; elle fut suivie d'un grand nombre d'autres. Nous en avons sous les yeux huit exemplaires : tous appartiennent à des éditions différentes ; ce qui prouve que dans leur zèle si apostolique, les missionnaires avaient répandu à profusion cet excellent ouvrage.

En tête de deux des exemplaires que nous possédons, est placée une gravure sur bois représentant une statue de la Sainte Vierge. Ces deux exemplaires sont datés l'un de 1790, l'autre de 1824 ; nous ne mentionnons ce dernier que parce que le bois qui a été employé par l'imprimeur Auguste Veysset, est le bois même dont s'est servi Antoine Delcros en 1790.

Cette gravure dont nous donnons (*fig. 3*) une reproduction due à la plume de M. Thomas, mesure exactement, à l'original, 124 millim. sur 70.

Dans un encadrement élégant consistant en un médaillon ovale et un cartouche formant socle, style Louis XVI, est représentée une Vierge dont l'aspect général nous reporte de suite à la fin de l'époque romane. Malheureusement le manteau fleuri qui la recouvre en partie empêche de reconnaître la forme du siège sur lequel elle est assise. L'Enfant Jésus est debout sur ses genoux. Il est vêtu d'une robe longue avec manches à parements qui paraît serrée à la taille. Dans ses deux mains il tient le globe surmonté d'une croix.

L'original est si grossier qu'il ne permet pas de discerner sous les traits mal venus la coupe des vêtements de la Sainte Vierge.

Les couronnes de la Mère et de l'Enfant sont, comme le manteau, est-il besoin de le remarquer, de simples ornements surajoutés par la piété au travail du sculpteur.

Au-dessus de la gravure on lit en capitales : *Notre-Dame de l'Hermitage*, et au-dessous : *Priez pour nous*.

Il semble bien que la Vierge à laquelle s'adresse cette invocation soit « Notre-Dame de l'Hermitage » et non une autre. D'ailleurs si nous en doutions, tous nos doutes disparaîtraient en nous reportant au recto du feuillet dont notre gravure occupe le verso. On y lit d'abord le faux titre en capitales sur trois lignes :

Mission royale de Notre-Dame ; puis, au-dessous, en petites italiques : *Cette édition est la seule avouée par M^s les Missionnaires ; il est facile de la reconnaître au véritable Portrait de Notre-Dame de l'Hermitage, placé d'autre part.*

*

* *

Ainsi voilà qui est bien établi : notre image est le « véritable portrait de Notre-Dame de l'Hermitage. »

Admettons pour le moment sans discussion cette conclusion et voyons à quelle époque appartient, par sa facture, la statue que nous avons sous les yeux et que nous supposons, du moins dans ses caractères généraux, exactement reproduite.

*

* *

Si nous avons devant nous la statue elle-même, il nous serait facile de formuler sans trop de périls quelques conjectures, car l'étude des vierges romano-byzantines est à l'heure présente assez avancée, mais étant donné le bois grossièrement ciselé que nous sommes réduits à analyser, on nous permettra de n'avancer qu'avec prudence.

*

* *

Dans nos Vierges romanes, ou plutôt dans nos groupes romans, - puisque les sculpteurs ne séparent pas la Mère de l'Enfant, - les têtes sont grosses, les figures larges, les traits forts très accentués : le type auvergnat, disent certains archéologues ; les physionomies comme la pose, sont pleines de gravité, presque de sévérité ; elles respirent l'énergie et la majesté.

Dans notre gravure, au contraire, nous ne retrouvons presque aucun de ces caractères : les figures sont petites, trop petites même, les traits fins. Evidemment c'est le graveur du XVIII^e siècle qui a trahi l'« ymaigier » du Moyen Age, en déformant son œuvre.

Au XI^e siècle et au commencement du XII^e, l'Enfant Jésus est assis sur les genoux de sa Mère qui sont alors comme le trône du Tout-Puissant. Marie présente son Fils aux adorations des fidèles comme elle dut le présenter à celles des bergers et des Mages ; mais elle a à un tel degré conscience de la grandeur de ses fonctions de *Sedes Sapientiae* : *Siège de la Sagesse*, que, dans son respect pour le Maître du Monde, elle ose à peine le retenir de ses deux mains. A Orcival, la main gauche ne le touche même pas ; elle se borne à esquisser le geste protecteur que fait la main droite. Dans la statue de l'Hermitage, la Mère paraît bien retenir l'Enfant de ses deux mains.

Ce type de statue où l'Enfant Jésus est majestueusement assis sur les genoux de sa Mère dans l'attitude d'un roi, se retrouve encore à la fin du XII^e siècle ; mais il présente déjà plus d'une dérogation à la tradition.

L'Enfant s'est levé ; il est maintenant représenté debout sur les genoux de sa Mère. Dans quelques années, la Vierge se lèvera à son tour et, à partir du XIII^e siècle, elle portera l'Enfant sur son bras gauche, quelquefois sur son bras droit.

On voit quelle place il convient d'assigner, dans cette évolution, à la statue de l'Hermitage : toutes réserves faites sur la conformité de la gravure avec l'original, c'est une œuvre de la fin du XII^e siècle - ou du commencement du XIII^e.

Mais voilà une conclusion ! Et nous avons déclaré, en terminant la première partie de cette étude, que nous ne concluons pas.

Aussi bien cette conclusion n'est ni absolue, ni définitive. Voici, en effet, qu'en face de cette statue dont la légitimité semble si solidement établie, se dresse une autre statue qui prétend aux mêmes droits et partant aux mêmes titres.

Nous avons dit que le *Nouveau Missionnaire du Clergé* avait eu de multiples éditions. Or dans une de ces éditions, dont nous ignorons malheureusement la date, la première gravure que nous venons d'étudier est remplacée par une autre gravure également sur bois, mais d'un aspect sensiblement différent.

Cette gravure (*fig. 4*) qui mesure 108 millimètres sur 70, représente une Vierge assise comme dans la précédente, mais tenant l'Enfant Jésus sur le bras droit. Le manteau richement décoré qui recouvre la statue de la Mère, et celui qui recouvre de même la statue de l'Enfant, ne laissent voir que les deux têtes sur lesquelles la main qui a posé dévotement les manteaux, a posé en même temps une couronne fleurdelisée.

Pour compléter la décoration, le dessinateur a ajouté une sorte de long voile qui semble fixé derrière la tête de la Sainte Vierge et dont les extrémités sont relevées et agrafées à la hauteur des chapiteaux du portique servant d'encadrement au groupe. Un cœur, simple objet de piété, est suspendu au cou de la Mère par un large ruban.

Cette statue, autant qu'on en peut juger par le peu qu'on en aperçoit, serait du XIII^e siècle, moins ancienne par conséquent que la première.

Comme dans celle-ci on lit au-dessus de la gravure : *Notre-Dame de l'Hermitage* ; on lirait sans doute au-dessous :

Priez pour nous, si la marge inférieure n'avait été enlevée.

Cette invocation paraît authentifier la statue ; mais l'authenticité devient incontestable quand on se reporte à la déclaration du faux-titre non moins formelle que la première : « *Cette édition est la seule avouée par MM. les Missionnaires ; il est facile de la reconnaître au véritable portrait de Notre-Dame de l'Hermitage, placé de l'autre part : elle est augmentée de plusieurs Cantiques nouveaux.* »

C'est cette image que M. l'abbé Randanne a mise en tête de son *Etude sur la Mission diocésaine*.

*

* *

Nous voilà donc entre deux images qui prétendent, avec certificat à l'appui, nous donner, l'une aussi bien que l'autre, le « véritable portrait de Notre-Dame de l'Hermitage », quoiqu'elles présentent à première vue une dissemblance frappante. Avions-nous raison de faire prévoir que la solution du problème était des plus difficiles et en conséquence de suspendre toute conclusion ?

*

* *

Mais enfin, demanderont les esprits curieux, quelle explication donner de cette duplicité, et quelle est finalement votre opinion ?

Les explications qu'on peut produire ne seront que des hypothèses auxquelles il convient de n'accorder que le crédit qu'elles méritent. Ce principe posé, en voici quelques-unes.

*

* *

Au moment où parut *le Nouveau Missionnaire du Clergé*, c'est-à-dire à la fin du XVIII^e siècle, l'Hermitage possédait au moins deux statues de la Sainte Vierge, l'une dans la grande église dont nous avons déjà parlé, l'autre dans une petite chapelle qui s'élevait alors devant la grotte de sainte Madeleine. Nous lisons, en effet, dans l'ouvrage de M. Randanne (p. 66) que, le 5 août 1682, M. Planat, supérieur de l'Hermitage, avait « processionnellement avec quelques-uns de ses collègues, chanté les litanies de la Sainte Vierge Notre-Dame et béni *l'image* de la grotte de Notre-Dame solitaire sous le titre de Notre-Dame des Neiges, au-dessous du rocher de Pérotine et de la Chapelle Saint-Sauveur avec l'autel du dit lieu ».

L'une des deux statues que nous avons à identifier ne serait-elle pas « Notre-Dame des Neiges ? » On peut se le demander ; mais cette statue, si vénérée fût-elle des pèlerins, était récente et nul ne pouvait la confondre avec Notre-Dame de l'Hermitage de la grande église. Et puis peut-on raisonnablement prêter aux missionnaires l'intention de tromper le public en donnant le dessin de cette statue comme le « véritable portrait de Notre-Dame de l'Hermitage » à laquelle seule appartenait ce titre ? Il faut donc abandonner cette hypothèse.

Mais la vraie statue – c'est encore une hypothèse, mais plus sérieuse que la précédente, — la vraie statue ne peut-elle pas avoir été représentée de deux manières différentes par les artistes chargés d'en dessiner et d'en graver

l'image ? N'est-il pas possible que les deux gravures du *Nouveau Missionnaire du Clergé* aient été faites sur le même modèle

Nous répondons affirmativement, et nous allons montrer par un exemple saisissant que les licences audacieuses familières aux graveurs du XVIII^e siècle comme à leurs devanciers, autorisent toutes les suppositions, — nous avons failli écrire tous les jugements téméraires.

*

* *

En tête du charmant opuscule que Mgr Chardon a consacré à la *Statue Miraculeuse de Notre-Dame du Port* (1^e édition, 1873), figure un dessin représentant Notre-Dame du Port non couronnée que l'auteur déclare être « en tout conforme à la statue miraculeuse ». Nous le reproduisons ci-dessus (*fig. 5*). La Vierge est assise et porte son Enfant sur le bras *droit*. Cette particularité et la position du visage de l'Enfant contre celui de sa Mère donnent à ce groupe un cachet tout particulier, qui lui fait une place à part dans les groupes de la même époque.

Voici maintenant (*fig. 6*) un dessin que nous trouvons dans une *Neuvaine à Notre-Dame du Port*.

En voici un autre (*fig. 7*) - son cousin germain sinon son frère - que nous empruntons à l'*Histoire générale de l'Auvergne* par le président André Imberdis (t. I., p. 446) et qui, d'après cet auteur, représente aussi Notre-Dame du Port.

Sans examiner les divers détails du groupe que nous cachent les manteaux, nous sommes frappés de la différence qui existe entre ce dessin et celui de Mgr Chardon. L'Enfant est, en effet, sur le bras *gauche* de sa Mère et le rapprochement des deux têtes est supprimé. Ce qui revient à dire que ces deux statues diffèrent justement en ce qui devrait les caractériser nettement et les distinguer du commun, si elles étaient exactes. Il y en a donc au moins une qui ne l'est pas.

Si, comme Notre-Dame de l'Hermitage, la statue de Notre-Dame du Port avait disparu dans la tourmente révolutionnaire, les archéologues discuteraient peut-être pour établir quel « portrait » serait le « véritable » parmi tous ceux qui revendiqueraient cet honneur. Heureusement la précieuse statue a échappé au désastre et il est aujourd'hui aisé de trancher le différend en faveur de l'image exécutée par les soins de Mgr Chardon, contre le bois indigne que nous a transmis quelque apprenti du XVIII^e siècle.

*

* *

L'Auteur de La Statue miraculeuse de *Notre-Dame du Port* avait d'ailleurs été choqué des fantaisies que les artistes se permettaient en une matière aussi grave. A la page 18 de sa brochure, il écrit, au sujet des représentations arbitraires de la statue de Notre-Dame du Port : « Les descriptions différentes de celle-ci, données parfois comme s'appliquant à la statue miraculeuse, n'ont pu avoir pour objet qu'une autre statue. Elles sont en contradiction, soit avec la statue miraculeuse elle-même, soit avec le sceau de l'ancien Chapitre de Notre-Dame-du-Port. Ce sceau qu'on a trouvé fixé à une charte de l'année 1263, et dont le témoignage est par là même si important, reproduit la statue conservée.

« Dans certains livres de piété on voit des gravures qui, sous le nom de Notre-Dame-du-Port, reproduisent une statue quelconque. Cette multiplicité d'images sans ressemblance aucune avec l'original connu et sans type déterminé, nous a semblé déplorable. »

On ne saurait mieux dire. Mais Mgr Chardon eût sans doute été plus sévère encore dans son indignation s'il ne s'en fut tenu à l'aspect général du sceau dont il parle. Ce sceau (*fig. 8*), aussi bien que celui de 1516 qui se trouve également aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, représente la statue miraculeuse avec l'Enfant Jésus sur le bras *gauche*. Les graveurs de sceaux notaient, on le voit, guère plus consciencieux que les graveurs populaires sur bois du XVIII^e siècle.

Il se pourrait donc que le graveur de la statue de l'Hermitage ait représenté sur le bras *droit* de la Sainte Vierge l'Enfant qui était *debout* sur ses genoux et dont peut-être les ornements qui le recouvraient ne lui avaient pas permis de voir la véritable position. Ce serait une simple erreur.

Il est possible aussi que l'une des deux statues ne soit pas spécialement Notre-Dame de l'Hermitage. Au moment de tirer l'édition où elle figure, le bon cliché a pu se trouver hors d'usage par suite d'un accident. L'imprimeur, pris au dépourvu, lui aura substitué, sans toucher au faux-titre, un cliché ayant servi à l'impression d'un autre ouvrage et devenu depuis un de ces passe-partout, clichés de fortune, que les imprimeurs utilisent à l'occasion pour un motif ou pour un autre. Ce qui le laisserait croire, c'est la ressemblance entre la deuxième gravure de l'Hermitage (*fig. 4*) et la deuxième (*fig. 6*), surtout la troisième (*fig. 7*) du Port : sauf la position de l'Enfant, si facile à varier pour un artiste même d'ordre inférieur, les deux types sont à peu près identiques.

Ainsi se trouverait justifiée la plainte de Mgr Chardon : « Dans certains livres de piété, on voit des gravures qui, sous le nom de Notre-Dame-du-Port, reproduisent une statue quelconque... »

Pourquoi n'en serait-il pas de même de Notre-Dame de l'Hermitage ?

Pourrait-on imaginer d'autres explications autour du problème que nous venons d'exposer ? Nous l'ignorons.

Quant à notre opinion, la voici purement et simplement :

Nous pensons que l'Hermitage posséda dès le X^e ou le XI^e siècle, sinon plus tôt, une statue miraculeuse par son origine, ou que la foule par sa piété rendit miraculeuse ; que cette statue fut remplacée, au XII^e siècle, par une autre qui était, au XVIII^e siècle, dans la grande église ; que s'il est permis de faire quelque cas des dessins que nous avons reproduits au cours de cette étude, cette dernière statue doit être celle où l'Enfant Jésus est debout sur les genoux de sa Mère.

Mais ce n'est là, nous le répétons qu'une opinion. Nous sommes prêts à la sacrifier le jour où l'on nous apportera la moindre parcelle de certitude. Cette parcelle, nous la saluons d'avance comme une précieuse conquête et, d'avance, nous rendons grâce à l'heureux chercheur de quintessence qui aura su la tirer du vieux grimoire, encore ignoré, où elle gît peut-être, impatiente de voir le jour, sous la vénérable poussière des siècles.

III

Le point de vue archéologique et iconographique intéressera toujours vivement les fervents du passé. Mais il faut bien convenir que, pour la généralité des dévots à la Sainte Vierge, l'âge, la forme et la matière d'une statue ne sont que secondaires.

Aussi, pour un pèlerin qui demandera "comment était faite" la statue de Notre-Dame de l'Hermitage, on en comptera des centaines qui désireront apprendre avant tout « ce qu'elle est devenue. »

Pour satisfaire cette légitime curiosité — et répondre en même temps à la troisième question que nous avons posée — consultons d'abord les documents de l'époque révolutionnaire ; nous interrogerons ensuite la tradition.

*

* *

La Révolution, fille de la Franc-Maçonnerie athée et du Protestantisme iconoclaste, jalouse de faire disparaître toute trace de « fanatisme » et de « superstition », s'acharna tout particulièrement contre les statues de nos saints quelle brûla, mutila ou mit en pièces.

La statue de Notre-Dame de l'Hermitage a-t-elle été, comme tant d'autres, victime de cette folie furieuse ?

Si l'on songe que les bandits qui opéraient dans nos églises pour les grands entrepreneurs de démolitions qu'étaient les maîtres du jour, apportaient à leur œuvre de destruction d'autant plus d'haineuse violence que les objets qui leur jetaient livrés étaient plus vénérés des fidèles, il paraîtra naturel qu'ils aient accordé un « tour de faveur » à notre statue et qu'elle soit montée la première sur l'échafaud ou sur le bûcher.

Mais, hâtons-nous de le dire, les papiers du temps relatifs au cambriolage légal de l'Hermitage, ceux du moins qui nous sont parvenus, ne contiennent pas un mot qui confirme cette douloureuse hypothèse. Si la statue miraculeuse

a été brisée ou brûlée, ou si, au contraire, elle a été arrachée au massacre, nous ne le saurons par aucune pièce administrative.

*

* *

A défaut de témoignages directs, ne serait-il pas possible de découvrir dans la chronologie des événements, telle qu'elle résulte des documents existants, quelque fissure par où la statue de Notre-Dame aurait eu chance de s'évader ? Rappelons les faits. Le lecteur jugera.

Le 22 février 1790, le supérieur de l'Hermitage, pour se conformer au décret du 13 novembre précédent, faisait une déclaration de tous les biens meubles et immeubles de l'établissement.

Or cette déclaration ne fait aucune mention de la statue miraculeuse.

Cette omission ne serait-elle pas la preuve que, à ce moment, la statue n'était plus dans l'église ?

Peut-être.

Il convient, pourtant, de rappeler à ce propos l'usage à peu près général autrefois de ne point « marquer » les statues des saints dans les inventaires des églises. C'est ainsi que dans les deux inventaires que nous possédons des meubles et immeubles de l'Hermitage, l'un de 1681, l'autre de 1688, il n'est question que de tableaux ; le mot « statue » ne s'y lit pas, et cependant, nous l'avons déjà constaté, il y avait à l'Hermitage, à cette dernière date, au moins deux statues de la Sainte Vierge, sans parler de plusieurs autres qui devaient survivre à la Révolution. Il se pourrait donc que, malgré le mutisme de la déclaration au sujet de la statue de Notre-Dame, celle-ci fût encore en place en 1790.

Mais ce mutisme n'aurait-il pas été simplement dicté par la prudence ? Le supérieur, en homme perspicace, a pu entrevoir la foudre dans le grain qui se formait à l'horizon, et, en homme avisé, dissimuler dans sa déclaration un objet qu'il serait à même de faire disparaître, au moment du danger, sans s'exposer à des poursuites pour détournement.

Que cette précaution ait été prise, ce n'est pas invraisemblable. Mais il importe de remarquer qu'il était peut-être difficile de la pousser jusqu'au bout, car s'il est de pratique courante de soustraire à la saisie un objet sans notoriété, on a peine à comprendre qu'il ait été possible d'enlever de l'église de l'Hermitage après la déclaration, même avant, une statue connue de tous, centre d'un pèlerinage très fréquenté, devant laquelle les municipaux de Noirétable avaient peut-être eux-mêmes, l'avant-veille, prié à deux genoux.

Les années 1790, 1791 et 1792 furent, pour les missionnaires, des années d'angoisse. Ils voyaient les lois et les décrets impies se succéder sans trêve ; ils ne pouvaient se faire aucune illusion sur les extrémités qui les attendaient.

Au mois d'août 1792 en effet, le fameux Javogues qui terrorisait le district de Montbrison, donna ordre à la municipalité de Noirétable de se transporter à l'Hermitage, d'y dresser un nouvel inventaire des objets mobiliers de la communauté — la déclaration de 1790 ne lui paraissait sans doute pas assez explicite — et d'apposer les scellés sur l'église et sur les bâtiments. La municipalité procéda à cette opération à partir du 31 août.

A cette date, la plupart des missionnaires avaient quitté l'Hermitage. Ceux qui s'y trouvaient encore reçurent l'ordre de partir dans les trois jours. Le 1^{er} septembre, on mit les scellés, et deux jours après, la maison était vide.

Un gardien des scellés fut nommé par le Directoire, et les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 novembre suivant, on vendait les bestiaux et le mobilier.

La statue miraculeuse était-elle parmi les objets mis en vente ? Et, dans ce cas, devint-elle le lot de quelque ami dévoué qui s'empressa de mettre son trésor en sûreté, ou tomba-t-elle entre les mains de quelque énergumène, heureux d'offrir à bon compte à sa haine la Vierge tant aimée ?...

Ou bien, au lieu de la mettre aux enchères, les agents du district, dans un excès de zèle, ne préférèrent-ils pas la briser ou la brûler sur place ?...

Ou bien encore, fut-elle du nombre des objets du culte qui ne trouvèrent pas preneur, et alors, quel fut son sort ?...

On ne saurait s'arrêter sérieusement à l'idée quelle put être enlevée après le départ des agents du Directoire, car après la vente du mobilier, des gardiens furent commis à la surveillance des bâtiments et des objets inventus.

Nous savons, en outre, par une pétition des municipaux de Noirétable, que ces objets furent encaissés ou emballés en décembre 1792 et dirigés, au mois de mai suivant, sur Montbrison par ordre du Directoire.

On peut se demander si la statue miraculeuse, au cas où elle n'aurait pas été achetée ou livrée à quelque « patriote », n'était pas enfermée dans l'une des caisses que vise la pétition, et si elle ne fut pas, en compagnie des ornements, linge, vases sacrés peut-être, dont personnes n'avait voulu faire l'acquisition, transférée à Montbrison. L'hypothèse n'est pas inadmissible ; mais nous restons toujours dans le champ des hypothèses.

*

* *

Il ne nous reste plus, en présence du laconisme des papiers contemporains, qu'à nous retourner vers la tradition, parfois plus instruite que les textes les plus authentiques.

Hélas ! la tradition, en l'espèce, ne nous renseignera pas mieux que les textes. La statue de Notre-Dame de l'Hermitage, nous dit-on, aurait été brûlée par un artisan d'une localité voisine qui l'aurait achetée ou dérobée ; mais, sur ce point, les dépositions sont trop imprécises pour que nous puissions en faire état.

Il en est autrement d'un témoignage écrit que nous a transmis un vénérable prêtre appartenant à une des familles les plus considérées de La Renaudie, Nous voulons parler de M. l'abbé E.-J. Chaumette (sa famille écrit Chomette), mort, le 26 septembre 1885, curé d'Yssac-la Tourelle. M. l'abbé Chaumette était un érudit et un lettré. Il publia, en 1857, un petit volume d'histoire locale bien documenté pour l'époque et d'un style agréable. Dans ce volume intitulé : *Récits de voyage ou Les Vacances en Auvergne*, dix pages sont consacrées à l'Hermitage, où l'auteur avait fait, dans sa jeunesse, maints pèlerinages.

M. l'abbé Chaumette a laissé en outre un manuscrit encore inédit qu'il a intitulé : *Notice sur Notre Dame de l'Hermitage* mais dont le titre aurait été plus exactement : « Aventures de la Statue de Notre-Dame de l'Hermitage pendant et après la Révolution. »

Cette Notice — qui nous a été communiquée avec une extrême obligeance par M. le Supérieur des Missionnaires diocésains de Clermont — ne fait que rapporter des récits très circonstanciés que l'auteur a recueillis avec amour, ce dont on ne saurait trop le louer, mais aussi, ce nous semble, avec une confiance excessive. En les contrôlant, il eût sans doute reconnu l'opportunité de faire de nombreuses réserves. Nous tâcherons de suppléer à cette lacune en mettant au point quelques détails qui paraîtront d'ailleurs d'eux-mêmes contestables après ce que nous venons d'écrire.

Nous voudrions pouvoir confirmer et maintenir dans son intégralité la relation de M. l'abbé Chaumette dont la bonne foi ne saurait être mise en cause, mais si la tradition est respectable quand elle est bien la tradition, la vérité est toujours sacrée. *Amicus Plato, magis arnica Veritas*, c'est-à-dire la vérité d'abord.

*

* *

Voici donc, dans sa partie essentielle, la Notice due à M. l'abbé Chaumette :

« La statue miraculeuse de Notre-Dame de l'Hermitage fut sauvée à la Révolution par le chef de la famille patriarcale des Chomette, de la Chaunias, non loin de cette solitude. Il s'appelait Jean Chomette-Brindamours, d'après son contrat de mariage du 25 octobre 1768. C'était mon grand-père et le père de feu mon oncle, ancien curé de La Renaudie. Voici comment cela arriva.

« Aussitôt que l'orage révolutionnaire commença à bouleverser la France, les missionnaires de Clermont quittant la maison de la Chasse, vinrent se réfugier à l'Hermitage, perdu au sein d'immenses forêts et situé presque au sommet d'après montagnes d'un accès difficile. Là ils vécurent quelque temps, cherchant à se faire oublier, partageant

leur existence entre l'inquiétude, le trouble, la prière et l'espérance. Mais le flot de la Révolution montait toujours et les lois de proscription se succédaient sans intermittence.

« Le supérieur des missionnaires, le R. P. Julien, suivi de ses compagnons, vint, un soir du mois de septembre 1792, trouver le père Jean Chomette à la Chaunias, et lui proposa la vente en réméré de l'Hermitage et ses dépendances. Il lui dit : « Père Chomette, nous sommes obligés d'émigrer, il n'y a plus de sûreté pour nous à l'Hermitage. Les temps deviennent plus mauvais de jour en jour, nous voyons qu'il n'y a plus de sécurité dans notre retraite ; il faut partir. Les biens du clergé sont déclarés propriété de l'Etat ; nous n'avons pas prêté serment à la Constitution ; nous pouvons être poursuivis à chaque instant... Nous n'avons plus d'espoir ; nous venons vous offrir notre propriété de l'Hermitage. Il n'y a que vous qui puissiez l'acheter et la conserver. Si nous revenons, nous vous remettrons votre argent ; dans le cas contraire, l'Hermitage et tout ce que nous laissons vous appartiendra. Acceptez nos offres, nous sommes là tous garants de cette vente qui est un *fidéicommiss* que nous vous offrons avec confiance. »

Le supérieur sous l'impression de son départ ne put continuer ; les larmes lui coupèrent la voix et l'émotion se communiqua à toute la réunion.

Le père Chomette était sur le point de se laisser tenter lorsque son frère, Claude Chomette, fit timidement observer qu'il serait peut-être imprudent de faire pareille acquisition dans les circonstances où l'on se trouvait.

Déjà Jean Chomette avait été dénoncé par les révolutionnaires des montagnes d'Augerolles qui correspondaient avec le district de Thiers, comme un homme qui cachait chez lui des prêtres insermentés.

Les Pères de l'Hermitage couchèrent chez le père Chomette et, le lendemain, il leur donna une gratification pour leur voyage en leur recommandant de prier pour lui et sa famille.

Ce qu'il regrettait le plus dans cette question de l'Hermitage, c'était de voir Notre-Dame disparaître et exposée aux insultes des révolutionnaires, qui avaient brisé, incendié et outragé tant d'autres emblèmes de la religion. Il fit part de ses craintes aux missionnaires. Il tenait à sauver Notre Dame de l'Hermitage après le départ des Pères. Ce fut alors que le Père Julien lui dit : Soyez sans « inquiétude, vos désirs et vos vœux seront accomplis. Nous tenons beaucoup à cette image de la Sainte Vierge qui a opéré tant de miracles dans ces montagnes. Nous sommes obligés de tout laisser ; mais je préviendrai notre fermier, Jean Défradat, de la Servilie, votre voisin, de vous accueillir favorablement si jamais vous vous présentiez pour sauver la Sainte Vierge, même les autres objets du culte de notre église de l'Hermitage.

Les missionnaires quittèrent Jean Chomette et sa nombreuse famille en leur donnant leur bénédiction que tout le monde reçut à genoux, au milieu d'une vive émotion. Le Père Gachon resta même quelque temps à la Chaunias. Le Père Marcland se retira dans sa famille... »

*

* *

Cette narration est fort intéressante. Nous croyons néanmoins devoir souligner, avant d'aller plus loin, quelques invraisemblances qui n'auront probablement pas échappé au lecteur attentif.

Au moment où commence notre récit, le supérieur de l'Hermitage aurait été le Père Julien. Or à cette époque, le supérieur s'appelait Damien Gourbeyre et il n'y eut jamais à l'Hermitage ni supérieur, ni missionnaire du nom de Julien. Nous ne voyons pas ce qui a pu donner lieu à cette confusion.

Les missionnaires de Clermont, écrit M. Ohaumette, avaient quitté la Chasse pour se réfugier à l'Hermitage. Nous en doutons. Il n'y avait, en effet, au début de la Révolution, qu'un seul missionnaire à la Chasse, M. Vray, Supérieur général ; il partit pour l'exil au commencement de 1792, et nous sommes en septembre de la même année. La présence de missionnaires de la Chasse à l'Hermitage à cette date est donc discutable.

Discutable également la visite au père Chomette du supérieur de l'Hermitage « suivi de ses missionnaires » dans le courant de septembre, alors que, nous l'avons dit, le 3 de ce même mois tous avaient définitivement quitté la maison.

En tout cas, on ne saurait admettre que le supérieur ait tenu à son hôte le langage qu'on lui prête. A ce moment, les choses étaient beaucoup plus avancées que semble le croire l'auteur de la Notice. Le 22 du mois

précédent, le lecteur se le rappelle, l'inventaire définitif avait été dressé par ordre de Javogues ; il est surprenant que moins d'un mois après, à un moment où tout était évidemment perdu, le supérieur des missionnaires ait proposé au père Chomette de lui vendre l'Hermitage « déclaré propriété de l'Etat » et dont, au surplus, il ne pouvait, en aucun cas, disposer, ni légalement, ni canoniquement, de son propre chef.

*

* *

Voici maintenant de quelle façon se serait effectué l'enlèvement de la statue :

« Après le départ de l'Hermitage du Père Julien et de ses compagnons, par une belle nuit du mois d'octobre 1792, le père Chomette, accompagné de son neveu Pierre Chomette, mort au bourg d'Augerolles, et de deux domestiques affidés, fit atteler un de ses chars à deux bœufs vigoureux et vint à l'église de l'Hermitage. Il fit prévenir le fermier, J. Défradat, qui lui ouvrit l'église et l'aida à sauver la statue miraculeuse de Notre-Dame, le maître-autel, quelques Missels et ornements pour la célébration de la sainte messe. Défradat y ajouta même le bénitier qui est aujourd'hui dans l'église de La Renaudie. »

Le père Chomette conduisit ces objets précieux à son domaine de Rochefolle, dans une grange, et les fit couvrir d'une meule de paille. Ce domaine était voisin de la Chaunias et près du petit village de La Renaudie.

*

* *

C'est en octobre 1792, qu'aurait eu lieu l'heureuse expédition du père Chomette et de son pieux complice, Défradat ; une note annexée à la Notice rectifie cette date : il faut lire 1793. Or, depuis novembre 1792, on s'en souvient, la vente des objets mobiliers était un fait accompli, et, après cette opération, ce qui n'avait pas été vendu avait été remis sous scellés ou encaissé sous la garde d'un agent du Directoire. Comment le fermier Défradat aurait-il pu s'y prendre pour ouvrir la porte de l'église et en retirer la statue — en supposant que celle-ci fût encore dans sa niche ?...

*

* *

« La statue miraculeuse et l'autel de l'église de l'Hermitage, écrit l'auteur de notre Notice, restèrent cachés depuis 1792 (1793, d'après sa rectification) jusqu'en 1797 ou 1798 où ils furent exposés au culte dans la grange de Rochefolle qui avait été convertie en chapelle provisoire par J. Chomette. M. l'abbé Sarry, caché chez mon grand-père pendant la Révolution, y avait dit la sainte messe. Il fut le premier curé de l'église que mon grand-père avait fait construire en 1802, au bourg de La Renaudie, sur un terrain lui appartenant, pour y placer la statue miraculeuse de Notre-Dame de l'Hermitage et l'autel de style corinthien dont j'ai donné une description dans mes *Souvenirs de voyage en Auvergne*. »

Admettons que, grâce à un concours de circonstances qui nous échappe, la statue de Notre-Dame de l'Hermitage ait été sauvée. La voilà installée dans l'église de La Renaudie. Elle n'est pas chez elle ; mais l'Hermitage est encore fermé : qu'elle attende dans l'exil où elle est honorée comme autrefois, l'heure de reprendre sa place...

Hélas ! il sera dit que la chère statue n'aura échappé à un danger que pour tomber dans un autre.

« En 1844, poursuit M. l'abbé Chaumette dans sa Notice, un incendie allumé par la malveillance, détruisit l'église de La Renaudie et l'autel de l'Hermitage ; mais *la statue miraculeuse fut préservée et sauvée par les soins de mon oncle, curé de La Renaudie*. En 1826, il l'avait fait badigeonner pour conserver le bois qui paraissait se détériorer. C'est ce qui a pu faire croire à quelques personnes que ce n'était plus la statue miraculeuse de l'Hermitage. C'est une erreur. Je certifie avec toute ma famille et les anciens du pays que c'est bien réellement la statue de Notre-Dame de l'Hermitage. »

*

* *

Peut-on souhaiter témoignage à la fois plus catégorique et plus précis ?

Malheureusement, ce témoignage est contredit par un autre ni moins précis ni moins catégorique.

Ce second témoignage, par un phénomène étrange, a pour auteur l'auteur même du premier. Nous lisons, en effet, dans les *Vacances en Auvergne* (p. 165-166) :

« L'Hermitage fut pillé et livré aux outrages des hommes et du temps. L'autel et l'image de Notre-Dame furent sauvés par les soins d'une famille de ces montagnes, où la foi et la piété sont traditionnelles. Ces objets vénérés restèrent cachés sous une meule de foin, dans la grange de Rochefolle, une des fermes de cette famille, jusqu'au moment où Bonaparte rouvrit les églises et rendit au culte ses solennités par le Concordat de 1802. L'Hermitage néanmoins resta désert et dépouillé de ses saintes images, mais l'autel et la statue de Notre-Dame furent placés dans une église que la même famille fit construire à ses frais près de son patrimoine, sur le communal de Charagnoux : c'était celle de La Renaudie qui a été incendiée en octobre 1844. Tout a disparu dans cet incendie, et l'autel et l'image de Notre-Dame de l'Hermitage. Les révolutionnaires les avaient respectés, une pieuse famille les avait recueillis comme Obédédon avait fait de l'Arche sainte, *la torche incendiaire* de quelques malfaiteurs restés impunis *les a détruits*. »

Entre la version de la Notice et celle des *Vacances en Auvergne*, le lecteur choisira. Mais nous craignons fort qu'il n'éprouve dans son choix quelque embarras. Aussi nous permettrons-nous de lui soumettre un raisonnement qui pourra faciliter sa décision.

En 1857, Fauteur des *Vacances en Auvergne* assure que la statue a péri dans l'incendie de 1844. S'il a dit vrai, le malheur est irréparable ; toutes recherches sont dorénavant superflues.

En 1882, dans sa *Notice* le même auteur affirme que la statue a été sauvée, ce qu'apparemment il ignorait vingt-cinq ans auparavant. Mais dans ce cas, il serait inconcevable qu'on eût perdu la trace d'un objet aussi précieux. La statue ainsi miraculeusement préservée a dû être, au contraire, pieusement recueillie et exposée de nouveau, dans l'église de La Renaudie reconstruite (*fig. 9*), à la vénération des fidèles.

Or il n'existe dans l'église de La Renaudie qu'une seule statue de la Sainte Vierge qui ne soit pas de notre époque. Nous en donnons (*fig. 10*) un dessin exécuté par M. Thomas d'après une photographie, par conséquent d'une exactitude absolue. Que le lecteur examine avec soin ce dessin ; il n'y retrouvera aucune des particularités que nous avons notées, au cours de cette étude, dans les diverses représentations connues de Notre-Dame de l'Hermitage.

M. l'abbé Randanne qui a adopté la Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, n'a pas reconnu cette statue dans celle de La Renaudie. Voici du reste comment il s'exprime à ce sujet dans son *Etude sur la Mission* (p. 297) :

"La statue de la Vierge que l'on voit à La Renaudie n'a ni la physionomie, ni les caractères de l'antique statue de Notre-Dame de l'Hermitage. Elle peut, à vrai dire, provenir de cette maison, mais ce n'est point là la véritable image de Notre-Dame."

Comment M. l'abbé Chaumette qui avait remis à M. l'abbé Randanne, pour son ouvrage en préparation, l'image découpée par lui dans le *Nouveau Missionnaire du Clergé*, a-t-il pu voir dans cette gravure où l'Enfant est représenté sur le bras *droit* de sa Mère, la statue de La Renaudie qui nous le montre sur le bras *gauche* ? C'est sans doute par une de ces illusions d'optique que l'âge peut seul expliquer.

Ajoutons que, d'après nos informations puisées à bonne source, personne, à La Renaudie, n'a jamais attribué à la statue qui se voit aujourd'hui dans l'église de cette paroisse une origine aussi illustre.

*

* *

De toutes ces contradictions il ressort que l'auteur des *Vacances en Auvergne* et de la *Notice sur Notre-Dame de l'Hermitage* a été mystifié par des conteurs fantaisistes — peut-être intéressés — et qu'il faut, par respect pour la vérité, reléguer dans le domaine de la légende ce qu'il a cru devoir porter au compte de la tradition.

Nous arrivons ainsi finalement à cette conclusion — si tant est qu'un aveu d'ignorance équivaille à une conclusion — que, malgré les investigations les plus minutieuses, le sort de la statue de Notre-Dame de l'Hermitage reste totalement inconnu.

Si sa perte est définitive, nous ne pouvons que la déplorer. Mais le mystère même qui entoure sa disparition ne nous autorise-t-il pas à avoir foi, malgré tout, en sa survivance ! Qui pourrait affirmer qu'elle n'attend pas dans quelque retraite sûre, ignorée de tous, pour reparaître à la lumière et remonter sur son trône, que les sectaires d'aujourd'hui s'en soient allés rejoindre, dans la nuit et l'impuissance du tombeau, les sectaires d'autrefois ?...

Heureux ceux qui verront ce jour béni, si jamais il se lève !

Qu'ils daignent alors déposer, aux pieds de la très douce, toute belle et toute bonne Dame de l'Hermitage, un *Ave Maria*, pour le repos de l'âme des pauvres trépassés qui, de leur vivant, parlèrent pour elle, écrivirent pour elle, souffrirent pour elle...

Ave, maris stella !

Sumens illud Ave,

Funda nos in pace,

Ut videntes Jesum,

Semper collaetemur.

Thiers, mai 1912